

8 — Formation des hommes

La modernisation et le développement généralisé des campagnes demeurent tributaires de la promotion de l'homme, élément essentiel de toute activité économique et sociale. Aussi, la formation de l'homme aux plans scientifique et technique doit être l'objectif de toute démarche à entreprendre dans ce domaine.

Sur la base des normes existant en la matière, à différents niveaux et en fonction des spécialisations et particularités des zones, il y a lieu de veiller à ce que l'encadrement technique du secteur agricole puisse répondre, dans les délais les plus courts, aux exigences d'une agriculture moderne en mutation rapide.

Les produits de cette formation, ingénieurs, cadres et techniciens, seront affectés, en priorité et massivement, au niveau de la production et des structures de soutien à la production, de même que sera poursuivie et intensifiée la formation professionnelle, scientifique, technique et de gestion des producteurs.

Le vieillissement avancé des travailleurs de la terre nécessite un plan d'action rigoureux, à même d'intéresser et d'encourager les jeunes au travail de la terre et d'inverser ainsi les tendances négatives à l'exode rural et à l'abandon de la campagne.

9 — La recherche scientifique fondamentale et appliquée

La recherche des bases scientifiques nécessaires à l'adaptation des techniques agricoles modernes aux conditions du pays (climat, sol, eau, etc...), est une exigence essentielle pour la réussite de la modernisation de l'agriculture.

L'énorme capital scientifique et technique accumulé de par le monde doit pouvoir être méthodiquement exploité dans le cadre de structures de recherche appropriées.

Le développement agricole est, lui aussi, tributaire de la science et de la technologie. Dès lors, une impulsion de la recherche scientifique s'avère, plus que jamais, nécessaire dans ce secteur prioritaire. Les universités et les instituts et centres de recherche participeront à cette action tout en prenant en considération l'aptitude des producteurs et leur expérience.

Cette recherche, pour être féconde, doit s'appuyer sur un réseau de fermes pilotes spécialisées ou polyvalentes, à travers l'ensemble du territoire national. De plus, elle doit être située, le plus près possible, des lieux où se déroule l'activité productrice, et encourager les exploitations et les agriculteurs.

Aussi, il y a lieu de multiplier les stations expérimentales et les laboratoires spécialisés et mettre à profit aussi bien les acquis séculaires et le sens de l'observation de notre paysannerie que les résultats des travaux scientifiques.

Pour être d'une portée réelle, les résultats de la recherche doivent immédiatement emprunter le chemin des exploitations par tous les moyens

modernes. La vulgarisation des découvertes de nouvelles techniques, des espèces animales ou végétales, doit se faire sur une vaste échelle avec tous les moyens pédagogiques nécessaires, de façon à renforcer, sans cesse, le savoir-faire des paysans et à impulser, en eux, une mentalité ouverte sur le progrès et la science.

10 — Organisation des structures de soutien au développement rural.

Les structures qui encadrent l'activité agricole doivent permettre de garantir au paysan une rémunération satisfaisante de son travail et promouvoir, à cet effet, une meilleure valorisation de la production agricole, dans le cadre d'une politique qui sauvegarde, en même temps, le pouvoir d'achat de l'ensemble des travailleurs.

L'expérience accumulée révèle qu'en l'absence d'une codification des règles présidant aux relations entre producteurs et structures de soutien, le paysan est souvent soumis à une logique administrative qui gêne son activité et limite ses moyens.

Le principe général en la matière est de ne pas perdre de vue que l'existence de ces structures ne se justifie pas en dehors des préoccupations induites par le développement agricole.

Le crédit, le soutien multiforme à la mise en valeur de nouvelles terres, la vulgarisation des connaissances et des techniques, la fourniture de produits intermédiaires et des équipements, l'activité de ramassage et de commercialisation des récoltes doivent nécessairement répondre aux besoins du développement agricole. Les structures concernées doivent se rapprocher du paysan et de l'éleveur, assouplir et simplifier leur mode de fonctionnement, de façon à aider le paysan et l'éleveur dans leur mission. Elles doivent constituer un environnement véritable et actif pour servir l'ensemble de la paysannerie.

Ce sont ces structures qui doivent aller vers le producteur et non l'inverse ; leur présence et leur mode de fonctionnement doivent s'inscrire dans la logique de la production agricole.

Enfin, les différentes structures d'appui et d'assistance doivent être modulées dans leur répartition géographique, et leur mission définie en fonction des spécificités et des besoins de l'agriculture.

11 — Politique des prix

La politique des prix constitue un instrument important de régulation de l'économie et contribue, de ce fait, à la répartition judicieuse du revenu.

Il convient, à ce propos, de maîtriser la formation des prix et des marges afin d'améliorer la rémunération de l'agriculteur.

L'existence d'intermédiaires parasitaires entre le producteur et le consommateur est préjudiciable au pouvoir d'achat de l'un et de l'autre et ne donne lieu à aucune valeur ajoutée dans l'acte de production.